

PÊCHE INFO 87



Moment fort et incontournable de la saison, l'ouverture de la pêche en première catégorie est toujours attendue avec impatience par tous les passionnés. Ce samedi 12 mars marquera le retour à la rivière après une trêve de 6 mois ; une période longue mais nécessaire permettant à la truite fario de se reproduire dans les meilleures conditions. Car l'ouverture de la première catégorie piscicole c'est avant tout l'ouverture de la pêche de la truite fario, poisson emblématique de nos rivières limousines !

Il est donc temps de ressortir son matériel délaissé durant l'hiver, de retourner prendre du plaisir au bord de l'eau et d'apprécier le printemps qui revient. La pêche est avant tout un loisir de pleine nature, abordable par tous, petits et grands. Et quelle satisfaction d'écouter le bruit de l'eau qui s'écoule après la douloureuse période de sécheresse de l'été dernier. Les pluies des derniers mois ont permis aux rivières de la Haute-Vienne de retrouver des conditions optimales pour cette ouverture. Espérons qu'elles le soient tout au long de l'année ...

Les pêcheurs seront donc nombreux dès l'aurore à arpenter les rivières et ruisseaux du département. Les 7 000 km de cours d'eau offrent un beau terrain de jeu pour tous. Du pêcheur solitaire au milieu de sa rivière, au groupe d'amis venus partager cette journée de façon conviviale, la motivation première sera avant tout de se faire plaisir ... et peu importe la météo.

Pour rappel réglementaire, la taille minimale de capture de la truite est de 23 cm et le nombre de prises est limité à 6 poissons par jour et par pêcheur.

Carte de pêche sur internet

Tous les ans le même rituel s'opère, on prépare sa rentrée pêche. Mouches, leurres, vers, soie, lunettes polarisantes ET sa carte de pêche ! Elles sont disponibles chez les dépositaires habituels et sur le site www.cartedepeche.fr. On se connecte, on choisit sa carte et son AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), on paye, on imprime et c'est parti !



Des parcours accessibles à tous

Pour répondre aux attentes de chacun, la Fédération propose 13 parcours de loisir répartis sur l'ensemble du département. Ils sont signalés sur place par des panneaux et figurent dans le Guide de Pêche 2016. Ces secteurs agréables et faciles d'accès au plus grand nombre bénéficient d'alevinages réguliers en truite arc-en-ciel. Ils permettent à tous - petits et grands, pêcheurs novices ou confirmés - de pratiquer de façon conviviale et en toute simplicité le loisir pêche, tout en faisant de belles prises assurées. *Se référer au Guide de pêche 2016.*

Les plans d'eau gérés par la Fédération bénéficieront également d'un empoissonnement pour l'ouverture : Bessines-Sagnat, Bussière-Galant, Châteauneuf la Forêt, Folles-Laurière, Ladignac le Long, La Jonchère, La Pouge, Lussac-les-Eglises, Peyrat le Château, Rochechouart, Saint-Germain les Belles, Saint-Sornin Leulac, Saint-Paul, Saint-Yrieix la Perche.

Bon à savoir

Nouveauté 2016 : il est dorénavant possible de pêcher le goujon toute l'année en respectant les dates d'ouverture de chaque catégorie (*voir réglementation*).

Peyrat le Château

Malgré son niveau d'eau abaissé pour cause de travaux, le plan d'eau de Peyrat le Château sera bien ouvert à la pêche à partir du 12 mars.

Le niveau remontera une fois que les travaux d'aménagement seront effectués (date indéterminée pour le moment).

Ambazac

Le Grand Jonas (Ambazac) est fermé pour cause de travaux suite à la vidange. La pêche y est donc interdite jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, il sera possible de pêcher sur les deux petits plans d'eau de Muret à partir du 12 mars.

Saint-Mathieu

Le plan d'eau de Saint-Mathieu est fermé à la pêche jusqu'à nouvel ordre. Suite à une fuite sur la chaussée, des travaux vont être entrepris.

Limoges

Le Lac d'Uzurat est actuellement fermé à la pêche pour cause de travaux et vidange.

Lussac les Eglises et Saint-Sornin Leulac

La Fédération de pêche a dorénavant la gestion piscicole des deux plans d'eau communaux. La pêche est autorisée à partir du 12 mars.

Un réservoir mouche ...

La Fédération a pris en location l'étang Rénier sur la commune de Saint-Pardoux afin d'en faire un réservoir de pêche à la mouche pour salmonidés. Les spécimens déversés font entre 800g à 3kg (truite fario, truite arc-en-ciel, saumon de fontaine). Le site ouvert depuis le 1^{er} janvier est en graciation totale jusqu'au 29 avril. Puis il sera possible de conserver un poisson durant la période du 30 avril au 29 mai. Le réservoir fermera durant l'été (30 mai au 30 septembre). Deux lâchers ont déjà eu lieu depuis l'ouverture, permettant de renouveler le cheptel. Un troisième lâcher devrait être fait en avril.

Une seule canne autorisée. Pêche à la mouche artificielle / streamers autorisée. Pêche aux leurres, vif, mort ou manié, appâts naturels interdite. Float-tube autorisé. Durant la période de graciation, remise à l'eau obligatoire et immédiate. *Voir réglementation affichée sur place.*

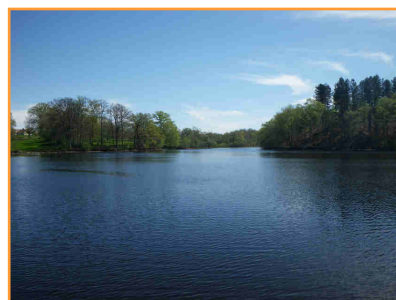
... et un carpodrome.

La Fédération a également fait l'acquisition de deux plans d'eau au lieu-dit Rochelot au nord de Saint-Junien (commune de Saint-Brice sur Vienne). L'un est un carpodrome, l'autre un parcours réservé aux enfants. Les carpes font entre 600g à 3kg. Ouverture du 1^{er} avril au 1^{er} novembre.

Une seule canne autorisée avec ou sans moulinet montée d'un seul hameçon simple et sans ardillon numéro 8 maximum. Amorce limitée à 2kg + 1 litre d'esches animales par jour. Remise à l'eau obligatoire et immédiate. *Voir réglementation affichée sur place.*



Le carpodrome situé au Rochelot, près de Saint-Junien.



Le réservoir mouche pour salmonidés, l'étang Rénier.

Création d'une frayère à brochet

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vient de finaliser la création d'une frayère à brochet sur la Vienne à Brignac (commune de Royères).

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Contrat Territorial Vienne amont porté par le Parc Naturel Régional de Millevaches et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

Pour se reproduire dans les meilleures conditions, le brochet doit avoir accès à une zone de ponte adaptée (prairie inondée, herbiers, niveau d'eau stable ...). Cependant certaines conditions réduisent à néant les frayères naturelles compromettant ainsi sa reproduction : présence de barrages, seuils, écluses, assèchement de zones humides ...

La frayère semi-naturelle, d'une superficie de 820 m², créée sur ce secteur propice de la Vienne offre donc au brochet et aux poissons ayant besoin d'herbiers pour se reproduire (carpes, tanches, gardons ...) une zone de ponte favorable.

Ces travaux réalisés pour un montant total de 14 220 euros, ont été financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50 %), la Région Limousin (20 %), EDF Unité de Production Centre (15 %), la Fédération Nationale de la Pêche en France (9 %) et la Fédération de pêche de la Haute-Vienne (6 %).

Les pêcheurs s'investissent dans la protection du milieu aquatique avec cet ouvrage qui pérennisera la survie du super prédateur brochet dont l'espèce est fragile et menacée.



Pendant la phase de terrassement



Résultat après les travaux (la végétation va se développer peu à peu).

Elections

Les AAPPMA de la Haute-Vienne ont renouvelé leurs conseils d'administration en fin d'année 2015. Nouveaux ou anciens membres, les bénévoles des 55 AAPPMA du département ont été élus pour un mandat de 5 ans au service de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.

Le nouveau Conseil d'Administration de la Fédération sera quant à lui élu par les représentants des AAPPMA lors de l'Assemblée Générale de la Fédération qui aura lieu le samedi 19 mars à Limoges (Le Poudrier). Les 15 membres du conseil fédéral représenteront les pêcheurs durant les 5 prochaines années.

Stages de pêche pour les 8-16 ans

Vacances de Pâques

- Pêche de la truite en rivière : 12 au 15 avril (complet).
- Pêche au coup et carpe : 19 au 22 avril (reste 3 places).

Vacances d'été

- Pêche au coup et carpe : 19 au 22 juillet (reste 3 places) - 02 au 05 août (reste 7 places).
- Pêche des carnassiers aux leurres : 26 au 29 juillet (complet) - 09 au 12 août (reste 5 places).



Ateliers Pêche Nature

Bessines sur Gartempe ou Aixe sur Vienne - 8-16 ans

Les mercredis de 14h30 à 17h00 : 11 mai, 18 mai, 25 mai, 1^{er} juin, 08 juin, 15 juin.

Saint-Junien - 8-12 ans

Les mercredis de 14h00 à 18h00, de fin mai à début juillet.
Contactez Maurice Rouffanche au 06.08.58.28.50 ou rouffanche.maurice@orange.fr pour connaître les dates exactes.

Infos et réservations stages ou APN :

Contactez les animateurs de la Fédération de pêche 87

Julien Pacherie et Julien Barret.

05.55.06.34.77

federation-peche87@wanadoo.fr

Exposition « La Pêche ... rit »

Pour célébrer ses 90 ans, l'AAPPMA Limoges Les Ponticauds, en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne et le Centre Permanent du Dessin de Presse et d'Humour, vous propose une exposition de dessins humoristiques ayant pour thème la pêche.

Venez découvrir cette exposition du 11 mars au 14 août 2016 à Saint-Just-le-Martel !



Rejoignez-nous sur Facebook !
facebook.com/federation.peche.87

La mise à jour 2016 de « Pêche App' 87 » est maintenant disponible !

Fédération Haute-Vienne Pêche

Toute la pêche en Haute-Vienne sur votre mobile !

Google play

Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

05 55 06 34 77
federation-peche87@wanadoo.fr
www.federation-peche87.com

